



Démission d'un poste de gérante

Par **marguerite94**, le **07/11/2013** à **12:22**

Bonjour,

Je suis gérante d'une société depuis un peu plus d'un an... Cette société est vraiment extrêmement petite. Mes parents qui ont pris leur retraite et moi la gérante. Je crois de plus en plus que mes parents se sont servi de moi pour pouvoir toucher leur retraite car en qualité de gérante je devrais pouvoir avoir accès aux comptes de la société et au statut... Mais mes parents me disent que ça ne me regarde pas et signent derrière mon dos les papiers avec le comptable "fais ce qu'on te demande et ça ira..." (je ne peux rigoureusement rien faire et je suis plus considérée comme une ouvrière qu'autre chose...) Même ma banquière trouve cela inadmissible. Mes parents me versent eux même mon salaire de gérante vu que je n'ai pas accès aux comptes et refusent de me verser le mois dernier vu que je fuis l'entreprise en ce moment. Bref je me suis éloignée de tout ça quelques temps, je suis en train de voir pour une procédure de démission, ma lettre est écrite, je me demande si une assemblée générale est obligatoire pour une si petite entreprise...

Par **Legalacte**, le **07/11/2013** à **12:36**

Bonjour,

Vous ne précisez pas le type de sociétés Sarl, SAS ?

Mais vu votre post, je vous conseille de démissionner dans les meilleurs délais, car en tant que gérant vous êtes responsable pénalement des actes de gestion commis dans la société.

Par **marguerite94**, le **07/11/2013** à **13:10**

Ah oui pardonnez moi, j'ai oublié de vous le préciser. C'est bien d'une Sarl qu'il s'agit. Je sais bien que je suis la seule responsable en cas de problème... ça fait un an que c'est comme ça et cela ne va pas en s'améliorant: quand une nouvelle positive arrive mon père est fier de dire que c'est son entreprise et en cas de soucis : "voyez avec ma fille c'est elle la gérante"